

Partenariat CABBLR - Atouts Access "Accès à tout pour tous"

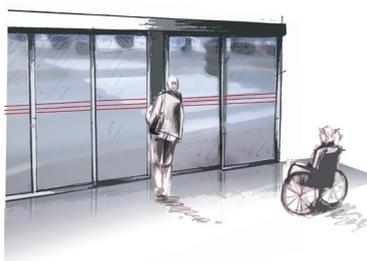
Accompagnement gratuit pour tous les porteurs
de projets privés ou publics



La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe les principes d'une accessibilité universelle, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

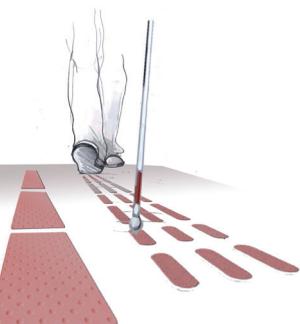
Cette loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti pour les établissements recevant du public.

Face à cette obligation, nous vous proposons de vous accompagner, dès la phase de réflexion, sur la mise en accessibilité de votre site.



NOS PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEILS À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE VOS LOCAUX.

- 1 > **État des lieux/Diagnostic**
- 2 > **Proposition de solutions adaptées
& accompagnement à chaque étape de votre projet**
 - Formalités administratives
 - Mise en conformité & signalétique accessible
- 3 > **Sensibilisation / Formation**



Ne pas jeter sur la voie publique



Service Atoutsaccess
Mr CAVROY Claude

Tel: 06 73 07 19 57
Mail : claudc.cavroy@apf.asso.fr

